

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.012

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN

M. CAU par M. POTENNEC

M. DENIS par M. QUENTIN

M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement de la Z.A.C. Pousseau - La Garenne / Bilan de la concertation préalable

VOTE : POUR : 24
CONTRE : 2
ABSTENTIONS : 7

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 16 MAI 1995, a décidé de soumettre à la concertation du public un projet d'aménagement de la ZAC de Pousseau-La Garenne.

Le projet exposé à la Mairie de Royan du 1er Juillet 1995 au 15 Janvier 1996, comprend les éléments suivants :

- un lycée technique de 1 000 élèves remplaçant les lycées Samuel de Champlain et Pierre et Marie Curie, sur le coteau de la Garenne,

- une zone pavillonnaire achevant le lotissement de "La Garenne" d'une part, et assurant une continuité avec le lotissement "Les Cyprès" d'autre part,

- l'aménagement de la zone naturelle du Marais de Pousseau à l'Ouest du canal principal,

- l'aménagement de la partie remblayée du Marais de Pousseau comprenant : nouveaux terrains de sport, serre d'orchidées, jardin japonais, maison du marais...,

- la décharge publique réhabilitée,

- une nouvelle voie interquartier, reliant le Boulevard Félix Reutin au Boulevard de Lattre de Tassigny, et équipée d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Plusieurs réunions de concertation ont été tenues :

- deux réunions avec la commission SANTE-ENVIRONNEMENT le 20 Septembre 1995 et le 19 Décembre 1995,

- réunion avec la commission extra-municipale de l'ENVIRONNEMENT le 22 Novembre 1995,

- deux réunions avec la commission extra-municipale de l'URBANISME le 16 Novembre 1995 et le 16 Janvier 1996

- réunion publique au CAREL le 14 Décembre 1995 à 17 h 00 en présence de représentants de la profession agricole.

Des annonces par voie d'affiche ont été faites sur le mobilier urbain, et des articles ont été publiés dans le Bulletin Municipal (numéro de Décembre 1995), et dans le journal Sud-Ouest du Mercredi 3 Janvier 1996.

Enfin une annonce a été diffusée sur Royan Fréquence le 03 Janvier 1996.

Un registre a été tenu à la disposition du public au point d'information de la Mairie et a recueilli 32 interventions dont 3 pétitions :

- concernant la circulation sur le Boulevard Franck Lamy (donc en dehors de la ZAC) : 41 signatures,

- demandant le déplacement du lycée : 91 signatures,

- favorable au projet si la voie interquartier est construite en priorité : 48 signatures.

Les observations recueillies au cours des différentes réunions, et sur le registre mis à la disposition du public ont fait l'objet d'un rapport de synthèse du Service Urbanisme et Environnement, qui a été soumis à l'examen des Commissions Municipales Santé Environnement, Travaux, Permis de Construire, et Logements le 22 Janvier 1996.

Ainsi quelques modifications ont été apportées au projet initial.

Le programme soumis à l'approbation du Conseil Municipal comprend les éléments suivants :

- un Lycée Technique de 1 000 élèves situé sur le coteau de La Garenne,
- une zone pavillonnaire entourant le Lycée Technique, reliant les lotissements de la Garenne et des Cyprès,
- une zone naturelle aménagée avec des sentiers de découverte du marais, ainsi qu'un plan d'eau redécoupé,
- un parc de stationnement situé derrière la Maison de l'Enfance, à l'entrée de la partie remblayée du marais,
- de nouveaux terrains de sport situés près de la rue Bel Air, à côté des terrains existants,
- une serre d'orchidées de 1 000 m² située au bout de la promenade longeant le canal principal, et entourée d'un jardin japonais,
- une maison du marais,
- une voie interquartier reliant le Boulevard Félix Reutin au Boulevard de Lattre de Tassigny, équipée de 2 pistes cyclables unidirectionnelles, se poursuivant ensuite par des bandes cyclables,
- deux bassins de rétention et de décantation pour le traitement des eaux pluviales situés au Sud à l'entrée de la nouvelle voie dans le marais, et le long de la rocade au Nord,

Ce concept est représenté par une esquisse établie par le Service Urbanisme et Environnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme
- VU la délibération du 16 Mai 1995 relative à la mise en concertation du projet d'aménagement de la ZAC de Pousseau-La Garenne
- VU la réunion de la Commission Extra-Municipale de

l'Environnement du 22 Novembre 1995

- VU les réunions de la Commission Extra-Municipale de l'Urbanisme du 16 Novembre 1995 et du 16 Janvier 1996

- VU les réunions de la Commission Santé-Environnement du 20 Septembre 1995 et du 19 Décembre 1995

- VU la réunion publique du 14 Décembre 1995

- VU le registre mis à la disposition du public du 1er Juillet 1995 au 15 Janvier 1996

- VU le bilan de la concertation présenté par le rapporteur

- VU le plan dessiné par le Service Urbanisme et Environnement

- VU la réunion conjointe des Commissions Santé Environnement- Travaux - Permis de Construire - Logement du 22 Janvier 1996

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'arrêter le projet de ZAC de Pousseau-La Garenne tel que représenté par le plan dessiné par le Service Urbanisme et Environnement, et qui comprend :

- un lycée technique,

- une zone pavillonnaire,

- une zone humide aménagée,

- un parc de stationnement à l'entrée du marais,

- de nouveaux terrains de sport,

- une serre d'orchidées de 1 000 m2 entourée d'un jardin japonais,

- une maison du marais,

- une voie interquartier équipée de pistes cyclables reliant le boulevard Félix Reutin au boulevard de Lattre de Tassigny,

- deux bassins pour le traitement des eaux pluviales de la ZAC,

- Ce projet de Z.A.C. sera tenu à disposition du public, en mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 FEVRIER 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS